Edito

Noël au balcon, Pâques aux tisons... Ces vieux dictons exprimaient des observations séculaires, sur lesquelles s'appuyaient les travaux des champs, en accord avec une nature écoutée. Quinze degrés ce Noël. Aurons-nous froid à Pâques ? Pas sûr.

Dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, nous préparons un événement en février, mais fin décembre les mares naturelles sont complètement sèches. Les rares pluies d'automne et d'hiver n'ont pas encore saturé l'argile. Quelles seront les conséquences d'un assec aussi long sur la vie de nos mares ? Où sont passées les larves qui grandissent dans la vase ?

Plusieurs villes de Seine-Saint-Denis sont touchées par le phénomène de retrait des argiles qui fissure les habitations, et des arrêtés de catastrophe naturelle vont être pris. Cela ne freine aucunement l'urbanisation qui s'emballe avec la construction du Grand Paris.

D'ici à 2026, ce sont 43 millions de tonnes de déblais qui sortiront des chantiers de construction des lignes et des gares du futur Grand Paris Express. Un marché très lucratif de gestion des terres excavées se met en place. En échange de l'accueil des terres, les marchands de remblais proposent aux collectivités des parcs équipés, clés en main. Les sites naturels de Seine-Saint-Denis et de Seine-et-Marne sont menacés d'enfouissement.

A l'heure de la COP21, nous ne voyons pas d'améliorations sur le terrain. Le grignotage des espaces naturels et de leur capacité à absorber le carbone se poursuit et s'accélère. Le « verdissement » des projets, dans les Plans Locaux d'Urbanisme par exemple, avec, ici et là des créations de gazon ras, sans insectes, ou bien d'alignements d'arbres taillés, ne remplaceront jamais la nature détruite, sa biodiversité et ses fonctions bienfaisantes.

L'année 2016, que je vous souhaite heureuse, sera pour l'ANCA celle de la vigilance.

Bonne année et bonne lecture!

Calendrier des activités (non exhaustif) http://www.anca-association.org

Samedi 30 janvier 2016, à 14h, salle paroissiale avenue des Fauvettes à Neuilly-Plaisance : Assemblée générale ordinaire de l'association.

Dimanche 14 février : Journée mondiale des zones humides, à 10h, et à 14h, Plaine de Rosny. RV à l'angle de la rue de l'Ouest et de l'avenue de Rosny, Neuilly-Plaisance.



Vacances de février : Chantiers nature, rangement du local et du hangar...

Samedi 27 février : comptage des amphibiens de Ville-Evrard, à Neuilly-sur-Marne. RV à 19h devant l'entrée de l'EPS sur la Nationale 34

Mars et avril, les vendredis et samedis soirs, protocoles de comptages d'amphibiens sur différents sites de Seine-Saint-Denis.

Samedi 2 avril : comptage des amphibiens de Ville-Evrard, à Neuilly-sur-Marne. RV à 21h devant l'entrée de l'EPS sur la Nationale 34.

Dimanche 21 mai, Fête de la Nature, organisée par Noisy-le-Sec Environnement, au parc des Guillaumes à Noisy-le-Sec.

WE du 28 et 29 mai : sortie avec nuitée en baie de Somme, organisée avec le Canoë Kayak de Neuilly-sur-Marne (CKNM). Ornithologie et Kayak.

WE du 4 et 5 juin, Fête des Mares, en préparation 24h pour la biodiversité, en juin...En préparation

Renseignements & réservations 07 80 13 03 50

Sylvie van den Brink, présidente.

Les photos présentées dans l'ANCA nouvelles sont toutes prises sur site, sauf indication contraire.

CHELLES (77)

Mattéo Recchia, Erika Blazquez-Pachon, Didier Julien-Laferrière, Sylvie van den Brink

Les anciennes carrières de gypse du Sempin.

Sorties des 12 et 17 juillet, et du 22 août 2015.



La Zone Naturelle d'intérêt Ecologique Faunistique et floristique (ZNIEFF) N° 2414039 « carrière du moulin de Montfermeil », se situe sur la commune de Chelles pour les 4/5^e de sa surface. Si cette ZNIEFF est toujours identifiée dans le Plan Local d'Urbanisme en vigueur à Chelles, elle n'est pas visible dans l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).

L'objectif de cet article est bien de montrer les richesses et l'intérêt de ce site naturel, qui est pressenti pour recevoir les déblais de creusement des aménagements du Grand Paris.

Cette carrière a déjà été entièrement remblayée dans les années 1990.

La Flore n'a pas fait l'objet d'un inventaire détaillé cette année, la sécheresse l'ayant déjà bien grillée. Nous avons quand même noté la présence d'espèces caractéristiques des prairies marneuses sèches, la Carline, le Chlore perfolié, la Bugrane, le Lotier à gousses carrées...

Le 22 août, les insectes étaient nombreux. Merci à Xavier Houard, de l'OPIE, pour son aide dans la détermination des orthoptères.

Espèces vues en 2015 sur les anciennes carrières du Sempin à Chelles.

Le Grillon italien (Œcanthus pellucens), espèce protégée en lle-de-France

Le Conocéphale gracieux (Ruspolia nitidula), espèce protégée en Ile-de-France

Le Conocéphale bigarré (Conocephalus fuscus)

Le Phanéroptère commun (Phaneroptera falcata)

La Decticelle bariolée (Roeseliana roeselii), vue en juillet, déterminant ZNIEFF

Le Criquet marginé (Chorthippus albomarginatus), déterminant ZNIEFF

Le Criquet verte-échine (Chorthippus dorsatus), déterminant ZNIEFF

Une espèce du groupe *Chorthippus bigutulus/brunneus/mollis*, dont il faudra préciser l'espèce au chant

Le Criquet des pâtures (Chorthippus parallelus)

Le Gomphocère roux (Gomphocerippus rufus) →



Chlore perfolié (Blackstonia perfoliata)



Le Gomphocère roux, avec ses antennes élargies au bout.



La Zygène des Thérésiens ou Zygène de la Jarosse (Zygaena viciae viciae)

Sa présence avait été notée par Brusseaux et Jacquin sur les coteaux d'Avron en 1984 et 1989. Durant les 5 dernières années elle n'a été observée que sur 3 stations: 1 dans les Yvelines, 1 en Seine-et- Marne et la dernière au Sempin.

Cette découverte fait l'objet d'un article d'André Lantz à paraître dans Alexanor.



MONTFERMEIL André Lantz

Champignons du Sempin observés le 28 novembre

Si la pleine saison des champignons se situe, selon l'humidité et la chaleur, en général en Septembre-Octobre, certaines espèces ne fructifient que plus tard en saison. C'est en particulier le cas des Hygrocybes qui apparaissent souvent en novembre et décembre. Ce sont des petits champignons vivement colorés qui sont inféodés aux pelouses dont les graminées sont tondues ou broutées par les herbivores. De plus ces champignons disparaissent si les pelouses sont enrichies par divers engrais ou polluées par des pesticides et produits pour combattre les mousses. Il était donc intéressant de venir constater en cette fin de novembre, qui avait été arrosée quelques semaines et jours précédents, si certaines espèces prospéraient sur le parc Joussaume, au Sempin.



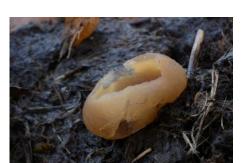
←Nous n'avons trouvé qu'une seule espèce : **l'Hygrocybe blanc de neige** (Cuphophyllus niveus = Hygrocybe virginea).

Cette année 2015 ne semble pas très riche comme les années précédentes en Hygrocybe. Il ne serait donc pas étonnant de retrouver d'autres espèces plus tard en saison ou les autres années.

Les arbres débutant leur descente de sève, les champignons mycorhiziens ne peuvent plus pousser.

Nous avons trouvé cependant le lactaire à toison *Lactarius torminosus* sous les bouleaux et le tricholome jaunissant *Tricholoma scalpturatum* dans les feuillus mêlés.

Plusieurs champignons avaient fructifié sur les vieux crottins du cheval du Sempin : Le Coprin blanc de neige (Coprinopsis nivea) et la Pezize vésiculée (Peziza vesiculosa). Il a été nécessaire de procéder à des vérifications microscopiques pour la détermination de ces 2 espèces liées aux bouses ou crottin.



Pézize vésiculée



Pézize vésiculée, asques et spores, x400

Dans les pelouses nous avons également trouvé plusieurs spécimens de l'Helvelle crépue, Helvella crispa var. pityophila, une galère marginée Galerina marginata, des coprins chevelus Coprinus comatus et quelques petites espèces non déterminées. Le long du chemin, faisant le tour de la pièce d'eau, se trouvait quelques sclérodermes verruqueux Scleroderma verruquosa.



Helvelle crépue



Helvelle crépue

Une sortie intéressante pour cette période de l'année.

NEUILLY-PLAISANCE

Mattéo Recchia, Erika Blazquez-Pachon, Sylvie van den Brink

Inventaire des Alisiers de Fontainebleau du parc des Coteaux d'Avron

A la demande de Sabrina Lépine, en charge de la gestion et de l'animation des biotopes pour la ville de Neuilly-Plaisance, nous avons entrepris, début juillet, l'inventaire et la géolocalisation de tous les Alisiers de Fontainebleau, espèce protégée sur le territoire national.

Inventaire des Alisiers de Fontainebleau du Parc des 33 ha.





En octobre, 19 Alisiers de Fontainebleau ont été inventoriés et géolocalisés, dont plusieurs magnifiques sujets qui rivalisent en taille avec les grands chênes.

Sortie à Maison-Blanche le 29 août 2015

Nicolas Lieury, Philippe Pirard, Didier Julien-Laferrière, Sylvie van den Brink

Cet inventaire a été réalisé sur le site de l'ancien hôpital psychiatrique de Maison-Blanche, à Neuilly-sur-Marne. Ce site fait l'objet d'un projet d'aménagement, et recevra, à terme, 10000 logements.

L'aménageur, Grand Paris Aménagement, s'est doté d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), Ecosphère, qui est aussi chargé des études complémentaires sur les chauves-souris et les orthoptères. Il a été clairement présenté, lors de la réunion de « concertation » du 7 juillet, que la mission d'Ecosphère était de revoir à la baisse les mesures d'ERC (éviter, réduire, compenser) préconisées par Biotope en 2012.

Nous sommes allés sur place pour mettre à jour nos inventaires. Notre prospection a débuté vers 11h, avec le réveil des orthoptères, et s'est prolongée jusque vers 15h. C'était une journée particulièrement chaude et ensoleillée, avec une température supérieure à 30°.

Nous avons commencé par le sud-est de la zone, en remontant vers le nord. L'Est de la zone a été davantage prospecté que l'ouest. Sur un site aussi vaste et riche, il aurait fallu décider d'un protocole d'échantillonnage permettant de mieux prendre en compte d'une part la diversité des milieux, et d'autre part les quantités très importantes d'insectes représentant chaque espèce.

Botanique.

Nous sommes tombés sur une abondante population de **Thym faux-pouliot** (*Thymus pulegioides*) et sur **l'Œillet velu.** Voici les commentaires d'**Alain Thellier** :

Le thym est en fait un serpolet (groupe Thymus serpyllum) on l'a déjà signalé comme une des plantes remarquables du site. Il est « très rare » en Seine-Saint-Denis.

http://www.anca-association.org/wp-content/uploads/2015/11/ANCA Nouvelles 16.pdf

Les serpolets silicoles (comme ici) sont plus rare que les calcicoles en IDF (notamment grâce aux nombreux sites protégés de pelouses calcaires). Sa présence est également attestée de l'autre côté de la N34, sur le site de Ville-Evrard.

 $\underline{\text{http://blog.gagny-abbesses.info/post/2008/10/22/Le-Reportage-Photo-de-la-visite-de-Ville-Evrard-du-11-Octobre-2008}$

Selon la flore de Jauzein, ce serait Thymus pulegioides.

L'œillet velu est une espèce très rare en Seine-Saint-Denis. Elle est présente seulement à Gagny et à Livry-Gargan. Elle a été signalée à Neuilly-sur-Marne en 1836.



Les « gazons » sont très anciens à Maison-Blanche et à Ville-Evrard: les « refaire » ferait disparaitre cette flore remarquable de lande silicole sèche.

Insectes

La Mante religieuse (*Mantis religiosa*), espèce protégée en lle-de-France

Le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*), espèce protégée en Ilede-France

Le Conocéphale bigarré (Conocephalus fuscus)

Le Phanéroptère commun (Phaneroptera falcata)

Le Phanéroptère méridional (*Phaneroptera nana*), espèce déterminante ZNIEFF

La Sauterelle ponctuée (Leptophyes punctata)

La Decticelle carroyée (Platycleis tessellata), abondante, espèce déterminante ZNIEFF

Le Criquet des pâtures (Chorthippus parallelus)

Le Criquet verte-échine (*Chorthippus dorsatus*), espèce déterminante ZNIEFF

Un criquet (abondant), du groupe *Chorthippus/bigutulus/mollis*, nécessité de confirmer l'espèce au chant.

L'Azuré de la Bugrane (Polyommatus icarus)

Le Myrtil (Maniola jurtina)

La Phycide incarnat (Oncocera semirubella)

Agriphila tristella





Mante religieuse



Conocéphale gracieux

Araignées

L'Argiope frelon (Argiope bruennichi).

Curage de la mare forestière du parc des 33 ha.

Hélène Choquet, Yvette Cichon, Didier Julien-Laferrière, Sylvie van den Brink

La mare forestière est depuis quelques temps recouverte d'une épaisse couche de lentilles d'eau. Au printemps, nous avions procédé à un écrémage. A l'automne, profitant de l'étiage, nous avons effectué un curage très partiel, qui nous a fait prendre conscience de l'ampleur de la tâche. Il y a plus d'un mètre de feuilles en décomposition au fond de la mare. Il nous faudrait monter un projet pour intervenir avec une petite pelle mécanique. A suivre...

Sortie à la Haute-lle le 11 octobre

Yvette Cichon, Didier Julien-Laferrière, Alain Thellier Texte d'Alain Thellier

Avant la visite, je suis passé voir l'Orme lisse du canal de Chelles (sous la passerelle de Gournay). Il a beaucoup souffert de la taille et la maladie.

Deux martins pêcheurs s'envolent sur le canal.

J'ai également inspecté le fossé dans le virage menant au pont de la Hautelle car j'y avais trouvé jadis un Scirpe (certainement un Scirpe maritime amené avec du sable par le canal). Il a bien disparu.

La Haute-Ile a beaucoup été aménagé par des paysagistes débridés : ceci a amené l'introduction de nombreuses plantes:

Peupliers noirs et blancs, Pétasites, Roseaux en masse, Viorne obier, Guimauve, Cornouiller mâle et surtout des saules.



Roitelet huppé, la Haute-Ile, photo Olivier Hépiègne.

Alors que le saule des vanniers y était initialement fort rare (limité comme la rare Cuscute au banc de sable du coude de la Marne), il y abonde désormais comme le saule blanc et des cultivars hybrides de saules. On trouve aussi isolés (spontanés ?) le saule marsault, le saule cendré et le saule noir-cendré, le peuplier gris. Le saule pourpre se trouvait aussi jadis mais rare en bord de Marne vers Gournay.

Alors que la haute-lle était une friche sèche favorable aux passereaux il y a quinze ans c'est devenu majoritairement une saulaie : on plante toujours trop.

Un frêne d'aspect curieux (introduit ?) rappelle là aussi le méridional Frêne à feuilles étroites. Dans un fossé on voit de la Renoncule scélérate : espèce jadis abondante dans toutes les ornières sablo-argileuse devenue plus rare ces dernières années.

On revoit quelques Ormes curieux (jeunes Ormes de montagne?) dans l'allée longeant la Marne

Nous cherchons également sans succès l'emplacement de l'Alisier de Fontainebleau trouvé jadis par Michel Jacquin dans une partie plus sèche (et certainement disparue) de cette friche (Inule conize, Carline, Viorne lantane...)

Concernant les oiseaux on voit des canards plongeurs (milouins, un couple de morillons) mais limité par les ressources alimentaires du site. Beaucoup de ces espèces exploitent les herbiers sous-marins (ici pauvres avec juste des myriophylles) et les mollusques (moules zébrées). Comme beaucoup d'oiseaux aquatiques, ils sont attirés ici, en première instance, par le faciès du site mais au final les ressources alimentaires ne permettent pas le séjour prolongé de grosses populations. A contrario à Jablines certains lacs profonds à fond calcaire oligotrophe ont des herbiers riches et variés attirant une foule de canards plongeurs.

Vus également foulques, bergeronnettes grises, hérons cendrés, cormorans, grèbes castagneux et huppés, 2 sarcelles d'hiver et un chevalier guignette...



Sarcelles d'hiver, photo Olivier Hépiègne.

Sortie à Ville-Evrard le 21 décembre.

Pamela Amiard, Christian Boutilier, Yvette Cichon, Jean-Pierre Jurado, Bernard Michaut, Sylvie van den Brink.



Le site de Ville-Evrard est situé entre Maison-Blanche et la Haute-Ile, dont il est séparé par le canal de Chelles.

La plus grande partie du site est enclose, fermée au public. L'hôpital psychiatrique est entouré par un parc boisé et des friches. Le site fait partie de la ZNIEFF de type 1 « Plaine inondable de la Haute-lle », identifiant national : 110020467, et régional 93050001. Comme son nom l'indique, il est situé en grande partie dans la zone d'expansion des crues de la Marne.

Ville-Evrard est identifié comme réservoir de biodiversité dans le SRCE et participe à la trame verte de Seine-Saint-Denis.

Nous avons été reçus par Annick Navarro, directrice des projets de l'Etablissement Publique de Santé (EPS) qui nous a présenté le projet de reconversion de la fonction hospitalière du site.



Une partie du site, à l'ouest, va être vendue pour financer le projet de nouveau pôle hospitalier.

Sur la partie qui sera vendue, il est prévu de construire 250 logements.

Nous avons parcouru le site avec les services techniques, pour réfléchir au contenu de la convention de partenariat entre l'EPS et l'ANCA. Notre association effectuera un suivi des espèces présentes (Amphibiens, insectes, oiseaux, chiroptères...) sur ce site, particulièrement intéressant.

Ce jour-là, nous avons vu des Foulques macroules et des Hérons...

←L'étang de Ville-Evrard

Au Bois de Vincennes

Alain Thellier.

Durant des siècles le bois de Vincennes a été une visite classique des botanistes et ainsi nombre d'espèces rares y ont été signalées dans leurs comptes-rendus.

Evidemment la grosse majorité en a disparu. Néanmoins quelques curiosités subsistent

En décembre 2010 http://www.anca-association.org/wp-content/uploads/2015/11/ANCA_Nouvelles_37.pdf j'y trouvai en hiver des feuilles d'**Alisier de Fontainebleau** attribuées alors à un jeune arbre.

Par la suite en juin 2011 ce jeune arbre s'est révélé être un Sorbier : l'origine des feuilles redevenait alors inconnue.

Cette fois ci la saison était plus favorable (ces alisiers ont le feuillage orange en automne) et j'ai trouvé cet arbre qui passait donc inaperçu à côté d'un houx avec son tronc recouvert de lierre le transformant en arbre de lierre. Il s'agit d'un arbre impressionnant et remarquable pour son espèce : 1m50 à 1m80 de circonférence et peut être 20 m de haut.

Cet Alisier de Fontainebleau est donc au niveau des plus beaux arbres de Chelles ou du Coteau d'Avron : Il est essentiel qu'il soit préservé des coupes comme espèce protégée et comme arbre remarquable.



Je revois aussi le rare et protégé *Carex depauperata* que j'y avais noté en 2012. Il semble chétif et le mulch étalé sur les allées du parc risque d'empiéter sur son dernier petit biotope de lisière boisée.

Mulcher est une pratique de jardinier consistant à étaler du broyat de bois sur le sol. Le faire massivement dans les espaces verts est une mauvaise idée car cela enrichi trop les sols (la plupart des plantes rares ont besoin de sols pauvres) et recouvre / asphyxie la végétation naturelle.

Je rappelle mon observation, signalée alors au Conservatoire botanique :

A ma grande déception, c'est pas vraiment une exclusivité puisque d'après le site du conservatoire botanique on l'y avait déjà revu récemment

Mais moi malgré de nombreuses recherches à Vincennes je ne l'avais jamais vu (juste vu dans le Jura)

Et puis là je vois que l'institut d'agronomie tropicale est devenu un espace vert public alors j'y vais et au bout de 30min je le trouve.

Station: 8/12/2012, dépasser le monument à Madagascar et ses bambous et 10m après à gauche environ 10 touffes de Carex depauperata. Aspect général vert jaune du carex spicata mais avec de grandes tiges (1m) retombées au sol à feuilles molles rappelant plus le brachypode des bois (aussi présent) qu'un carex. Il doit s'agir de sa station historique de Verlot 1865 qui partait de la gare "Près de Nogent, dans les taillis du bois, on peut récolter les : Scutellaria columnae, (très vraisemblablement naturalisé), Carex depauperata" J'ai toujours pensé qu'il pouvait exister sur ce talus du RER : il faudrait une longue vue.

Très rare (11 communes en IDF). A priori c'est une plante de la hêtraie calcaire sèche qui a existait en forêt de Bondy (Coubron), de Sénart et dans le canton de l'Isle-Adam ... à rechercher...

Depuis lors je l'ai trouvée 3 fois aux alentours de Fontainebleau (sous Recloses sur le GR13 ; route ronde parcelle 401 dans le virage ; route du château parcelle 289)

Vers le lac des Minimes, de la terre limoneuse amenée au bord des allées permet à un Vélar faux giroflée de fleurir bien loin de la Marne.

Fougères de Paris... Alain Thellier

C'est la période où on fait de petites balades pas loin entre bûche et foie gras

Je suis passé au port de l'arsenal (Canal St Martin à Bastille), j'ai regardé la partie du quai où se gare habituellement la navette qui visite le canal :



← A côté de son escalier j'ai eu l'attention attiré par une fougère à moitié fanée de couleur inhabituelle. Il s'agit d'une touffe très délabrée de **Polypode du calcaire**, sans nul doute échappé (spores) du jardin alpin du jardin des plantes. On y reconnait encore les lobes tomenteux blancs, la tige ronde noire fine et l'attache « en croix » des tiges à leur base. C'est habituellement une espèce des éboulis de calcaire dur froid (Jura, Alpes ,etc...) autrefois signalée dans Paris même sur des murs, bassins, etc...

Déjà certainement uniquement naturalisée, car une vieille croyance disait que les « polypodes rendaient les murs inébranlables ». Il devait s'agir de murs de pierres sèches. Depuis les ciments efficaces ont rendu inutile cette superstition. A côté pousse une autre plante curieuse peut être une renouée ou un rumex.

Un peu plus loin à la limite du parement calcaire : 7 touffes de **Ceterach**, fougère méridionale des murs chauds souvent calcaires. Ancienne plante médicinale, on la trouve généralement dans les parties les plus anciennes des villes vers églises et châteaux. Rarement, elle pousse en milieu naturel dans de vieilles carrières calcaire et des falaises de poudingues de Nemours. →

Enfin juste à côté une « à priori fougère mâle » attire mon attention car elle est fanée blanchâtre au lieu de brun clair : Les lobes ne sont absolument pas dentés : on croirait une fougère des marais mais un peu tomenteuse blanchâtre et avec des lobes un peu larges. Il est encore plus improbable que ce soit une fougère de montagne donc c'est bien probablement une **fougère** des marais. ↓





Trois échappées du jardin des plantes...

Si vous allez les voir, faites des identifications au téléobjectif sans prélever d'échantillon sur des plantes si chétives et précaire.

J'ai déjà attiré l'attention sur la reconnaissance aisée des fougères encore « vivaces » (coriaces persistantes) en hiver : Polystics, Dryopteris affinis, etc... Mais à l'automne des espèces peuvent aussi être repérées par leur couleur fanée : jaune paille pour la fougère femelle, rose pour celle des marais, etc...

Sur les fougères de Paris :

Quai de la Marne sur ce même canal on trouvait aussi Ceterach et Capillaire noir et à côté quai de la Garonne la Fougère aigle, Fougère mâle, Capillaire, Scolopendre et Polypode commun se trouvent sur les quais en meulière. Rue des murailles sur les vieux murs et quais calcaires.

J'avais déjà trouvé une Fougère des marais (détruite ?) Quai st Bernard avant les péniches du pont de Sully et aussi en bord de Marne à Champigny.

Un peu plus loin quai de Bourbon j'avais jadis trouvé un Polystic à aiguillon parmi les fougères mâles mais toutes ont péri durant les canicules de ces derniers étés.

Mais où sont les mares d'antan!

Annie Pitolet

Lorsque les carrières étaient en exploitation, c'est-à-dire entre autre là où est le biotope des mares, il n'y en avait aucune...!

Cela semble logique dans le cas du Plateau d'Avron, la grande majorité de nos mares ont été et sont encore parfois dues à toutes les carrières de gypse qui ont été exploitées depuis fort longtemps sur ses flancs et dont les « ciels » ont été au fil des ans fragilisés par l'infiltration des eaux de pluie dissolvant le calcaire. Ce travail d'érosion souterraine finissait par faire s'écrouler le sol en surface, générant ces fameux fontis. L'argile assurant alors l'imperméabilisation des parois, l'eau du ciel venait peu à peu emplir ces vastes trous profonds où très rapidement, la vie s'installait : plantes aquatiques qui permettaient aux batraciens, aux larves de libellules, notonectes et larves de moustiques entre autres, de trouver un biotope à leur mesure. Les unes nourrissaient les autres, les plantes généraient l'oxygène nécessaire.

On trouvait les plus belles sur la Plaine de Rosny, alors vraie plaine avec cultures et prairie où les vaches paissaient. Sur le versant droit de la Côte des Fauvettes en descendant, il y en avait une de belle taille (1) bien connue des pêcheurs et où on pouvait faire du canot...en tournant en rond! Curieusement, il y en avait aussi dans certaines propriétés avronnaises dont deux près de la Place Stalingrad. Au milieu de l'une d'elles, il y avait une ile avec des oies, les enfants y faisaient de la barque. Dans l'angle de l'avenue de Rosny et des Fauvettes il y avait un hôtel. Celui-ci, genre guinguette, attirait les couples qui canotaient sur la romantique ...et très petite pièce d'eau ombragée qui occupait le terrain.

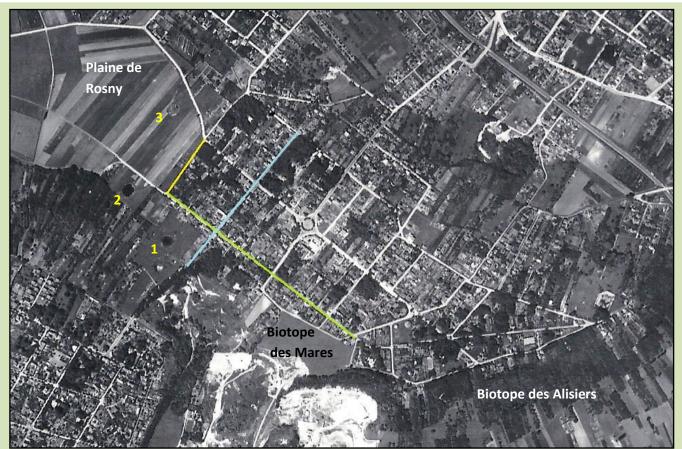
La plus importante et dont le nom évoque encore des souvenirs parmi nous les plus anciens, est la Mare aux Loups. Je ne parle pas de la première qui était une pièce d'eau rectangulaire, faite de main d'homme, de 78 mètres sur 35, dépendant du château et disparue au 18^{ème} siècle. Celle que nous avons connue (2) était située non loin de l'avenue de Rosny et de l'Ouest, elle était assez vaste et faisait le bonheur de ceux qui aimaient « taquiner le goujon »... ce, jusqu'au jour où pour régler un obscure conflit, du poison y fut déversé et plus jamais il n'y eut de poissons! Les batraciens, eux, la réintégrèrent et on pouvait y attraper la grenouille verte, mets de choix à l'époque ce dont, gamins ne nous privions pas.

Il y en avait une autre (3), moins vaste, vers l'avenue Jules Guesde, là où se trouve l'actuelle zone humide près du pylône. Curieusement, elle était peu habitée et nous n'avons pas eu d'arguments pour la protéger lors du comblement des carrières.

Au début du 20^{ème} siècle, il en eut d'autres aux noms évocateurs : Mare aux poissons rouges, mare aux chevaux qui n'existent plus que sur les cartes postales !

Les mares ont peu à peu été comblées dans les années 60/70. En effet, pour les communes, elles ont servi de décharges pour les ordures ménagères. Celles-ci ne représentaient pas un volume très important, nous étions beaucoup moins nombreux qu'à présent et avions peu de déchets car nous recyclions de nous-mêmes beaucoup de choses et les emballages plastiques n'étaient pas encore en vogue. Les habitants ont alors pris la détestable habitude d'aller se débarrasser de tout ce qui les encombrait dans ces trous et il est arrivé plus d'une fois que le feu se déclare, le plus souvent à cause de la fermentation des déchets auxquels se mêlaient des produits toxiques.

C'est une fin peu glorieuse pour ces petits coins bucoliques parmi beaucoup d'autres que nous offrait le Plateau d'Avron au siècle dernier.



Cette photo, transmise par Annie Pitolet, date des années 1930. Les carrières étaient encore en exploitation. Des lambeaux de ce front de taille sont encore visibles actuellement dans le parc des Coteaux d'Avron.

On y voit la plaine de Rosny, alors cultivée, avec un parcellaire en lanières. Les biotopes n'existaient pas encore mais leur emplacement actuel est indiqué sur la photo. Le biotope des Alisiers montre lui aussi un parcellaire en lanières et il est moins boisé qu'aujourd'hui.

Trois des mares citées dans le texte y apparaissent. La côte des Fauvettes est surlignée en bleu, l'avenue de Rosny en vert et la rue de l'Ouest en jaune.

Les chantiers d'automne.

MONTFERMEIL

Pamela Amiard, Aude Binet, Erika Blazquez-Pachon, Sylvie van den Brink

Restauration de la bergerie du Sempin



En octobre, la petite bergerie a été réparée. Elle avait été défoncée par le bélier. Dans l'intérêt de la préservation de la pelouse marneuse, nous réfléchissons à la faisabilité d'y remettre des moutons (...plus calmes cette fois!).

Curage de mares.

Le **plateau d'Avron** à Rosny, appelé aussi Plaine de Rosny, ou anciennes Pelouses du Château d'Avron, est une des entités du site Natura 2000 directive Oiseaux de Seine-Saint-Denis. C'est un milieu ouvert, favorable à la Pie-Grièche écorcheur. Il est aussi classé ZPS (zone de protection spéciale) et ENS (espace naturel sensible). Il prolonge à l'ouest le parc des Coteaux d'Avron à Neuilly-Plaisance. Ce site est en cours d'acquisition par la ville de Rosny dans le cadre d'un projet de parc.



Le long de la rue Jules Guesde existe une vraie zone humide sur argile (en jaune). Lors des hivers pluvieux, elle s'étend au-delà du chemin parallèle à la rue. Au printemps, elle s'assèche, et seules subsistent deux mares et quelques ornières dans la saulaie.

Nous avons effectué plusieurs prospections nocturnes au printemps en 2014 et 2015. Ces mares sont utilisées par les crapauds communs et par les Tritons ponctués (*Lissotriton vulgaris*) pour leur reproduction. Les amphibiens sont des espèces protégées. Les populations de Tritons ponctués semblent en nette régression partout où leur présence a été attestée.

Nous avons constaté, lors de la prospection de mars 2015, que la mare est était complètement envahie par les massettes (*Typha latifolia*), et qu'il n'y avait plus d'eau libre. Les massettes fanées se couchent et participent au comblement de la mare. Leur prolifération gêne l'installation d'un herbier favorable à la reproduction des tritons. En effet, les femelles ont besoin de petites feuilles pour emballer leurs pontes. Les massettes, fortes consommatrices d'eau, favorisent aussi l'assèchement rapide de la mare. Le périmètre de la mare ouest, plus profonde, était réduit par l'expansion des massettes d'un côté et celle des phragmites de l'autre. En 2015, après un été particulièrement sec, les mares étaient complètement asséchées, ce qui nous a permis de pouvoir intervenir

jusqu'en leur centre, avec l'objectif de remettre ces mares en état pour la reproduction des amphibiens au printemps

Intervention sur la mare Est







Sur le premier cliché ci-dessus, pris avant le chantier, la mare n'est repérable que par le bouquet de massettes.

Nous avons déraciné les massettes au centre de la mare. Celles des bords ont été maintenues. L'enlèvement des rhizomes a permis de gagner 15 à 20 cm de profondeur.

Au cours de l'opération, un jeune Triton ponctué a été dérangé. Nous l'avons mis en sécurité sous la mousse humide, milieu favorable à l'hivernage.





Rhizome de massette

Jeune triton ponctué

Intervention sur la mare ouest

La mare ouest est plus profonde. La superficie de cette mare s'est nettement réduite ces dernières années, avec l'avancée des massettes à droite, et des phragmites à gauche (photo).

L'intervention a été plus légère sur cette mare. Nous avons enlevé les massettes les plus proches du centre. Pour les phragmites, c'est plus compliqué. Ces plantes vont chercher l'eau en profondeur et leurs racines pivotantes sont très difficiles à extraire.

Nous les avons coupées, pour éviter qu'elles ne se couchent dans la mare et qu'elles ne s'y enracinent car les phragmites se propagent par marcottage. De nouvelles racines se forment à chaque nœud.



Ce chantier fut l'occasion de prendre le temps d'observer le fonctionnement du site, de mieux le comprendre, et de réfléchir aux prochains chantiers. L'ensemble du site n'a pas de plan de gestion. Il est en cours d'embroussaillement. L'ANCA réfléchit à la mise en place d'actions favorisant le biotope de la Pie-Grièche écorcheur, oiseau de la directive Natura2000. Nous réfléchissons également à un projet alternatif à celui préparé par la ville de Rosny qui est celui d'un parc urbain classique avec apport de terre végétale. Il faut partir de l'existant et préserver la biodiversité et son sol.

Nous participerons à la journée mondiale des zones humides, avec une animation sur la Plaine de Rosny le dimanche 14 février.

NEUILLY-PLAISANCE.

Curage de mares au biotope des Mares, parc des Coteaux d'Avron.

Gautier Agopian, Pamela Amiard, Aude Binet, Christian Boutilier, Mattéo Recchia, Sylvie van den Brink, avec Sabrina Lépine du service Environnement de la ville de Neuilly-Plaisance.

Ce site est protégé par un Arrêté de Protection de Biotope pour les mares à amphibiens. Les 7 mares sont en mauvais état.

En conformité avec le plan de gestion (2002) mis en place par la ville de Neuilly-Plaisance, gestionnaire du site, nous sommes intervenus sur la Mare aux Prêles, mare naturelle sur argile de Romainville, où nous avons effectué un faucardage des massettes et un curage partiel sur la moitié de la superficie. Les saules, envahissants, ont été rabattus, et la clairière ré ouverte.



Janvier 2014







- ↑ Cette mare est utilisée au printemps par le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) et le crapaud commun (*Bufo bufo*) pour leur reproduction
- ← Nous sommes également intervenus sur 2 des 3 mares sur fontis. Les saules, qui déposent une grande quantité de feuilles dans les mares et les enrichissent en matière organique ont été rabattus, et les abords ont été débroussaillés (cornouillers, ronces). La litière de feuilles a été enlevée. Aucune larve n'a été vue.

Ces mares naturelles, petites mais profondes, sont utilisées au printemps par le Triton crêté (*Triturus cristatus*), espèce d'intérêt communautaire, par le Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), et par le Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*), qui viennent s'y reproduire.

La reconstruction de la bergerie du biotope des Mares. Photos O.Hépiègne.

La bergerie du biotope des Mares avait été détruite par un incendie d'origine criminelle le 14 février 2015. Depuis, nos moutons s'abritaient sous une tente de fortune. Il fallait leur procurer un abri en dur avant les grands froids, l'occasion aussi de revoir la fonctionnalité de la construction (conception, dimensions, récupération d'eau...)

Ce chantier a été d'abord une aventure humaine, collective. Un grand merci à tous ceux qui sont venus donner de leur temps et de leur énergie...





Gautier Agopian, Pamela Amiard, Gérard Bénaïche, Aude Binet, Christian Boutilier, Anne-Marie Coscino, Gérard Cultrera, Véronique Dartigues, Olivier Hépiègne, Bernard Michaut, Hervé et Valérie Monnet, Philippe et Yvette Cichon, Mattéo Recchia, Francis Redon, Sylvie van den Brink, et Sabrina Lépine de la Ville de Neuilly-Plaisance.

Si la bergerie a aujourd'hui fière allure, c'est grâce à la créativité et au talent de Philippe Cichon, membre de l'association Les Passionnés du Bois, qui a mené cette construction de maîn de maître pour le bien-être de nos moutons.

Rappelons que nos moutons sont des petites tondeuses écologiques qui participent à la gestion du Biotope des Mares en empêchant les broussailles d'envahir le site...

NEUILLY-PLAISANCE Sylvie van den Brink

La contribution de l'ANCA au diagnostic du Plan Local d'Urbanisme

L'ANCA est associée à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Neuilly-Plaisance. A la demande du service de l'Urbanisme, nous avons indiqué les points principaux à prendre en compte dans le diagnostic du PLU.

La partie nord de Neuilly-Plaisance est un Plateau constitué de gypse culminant à 110m de hauteur. Le dénivelé génère des points de vue à préserver dans le cadre des aménagements futurs.

Le gypse a été longtemps exploité. Les sites d'anciennes carrières remblayées correspondent aujourd'hui à un coteau boisé, aménagé en parc en 1999.

Le parc des Coteaux d'Avron est une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. Il est aussi classé Natura 2000, directive Oiseaux et ZPS pour l'habitat potentiel de plusieurs espèces d'oiseaux : la Bondrée apivore, la Pie-Grièche écorcheur et le Pic mar

Sur les 5 sites protégés par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APB) présents en Seine-Saint-Denis, il y en a 2 dans le parc des Coteaux d'Avron. Neuilly-Plaisance est une des communes les plus riches en biodiversité du département. Le biotope des Mares est classé pour ses mares naturelles sur fontis qui abrite une belle faune d'amphibiens, espèces protégées: le Triton crêté (espèce d'intérêt communautaire), le Triton ponctué, le Triton palmé, le Crapaud commun, le Crapaud accoucheur, et l'Orvet gracile. Le biotope des Alisiers est classé pour la présence de l'Alisier de Fontainebleau, espèce protégée sur le territoire national. Le biotope abrite un cortège diversifié d'espèces typiques des sols marneux calcaires. Les insectes sont particulièrement bien représentés et plusieurs espèces sont protégées (Mante religieuse, Grillon italien, Conocéphale gracieux, Flambé, etc)

La prolongation du parc des Coteaux d'Avron vers l'ouest, vers Rosny, doit être anticipée dans le PLU.

La gestion différenciée mise en œuvre sur ce parc fut une pratique novatrice regardée comme modèle par les autres collectivités. Cette pratique est à conserver et à amplifier.

Le Parc des Coteaux d'Avron est identifié au SRCE comme un **réservoir de biodiversité,** épine dorsale de la trame verte majeure qui parcourt la Seine-Saint-Denis d'Est en Ouest.

Tous ces espaces naturels sont à sauvegarder dans leur intégralité et à protéger par un zonage approprié dans le PLU en cours d'élaboration.



Neuilly-Plaisance. En vert, la ZNIEFF ; en blanc l'emprise de l'ex A103, en bleu. la Marne

A cause de tous ces classements, le PLU de Neuilly-Plaisance doit faire l'objet d'une évaluation environnementale après présentation exhaustive et précise de l'environnement initial. L'ANCA reste disponible pour toute précision concernant les inventaires floristiques et faunistiques.

Les emprises de l'ex A103 concernent les terrains situés pour partie au nord de la commune de Neuilly-Plaisance et pour partie sur le territoire de Villemomble. Ils ont fait l'objet d'une étude de mutabilité (AFTRP) avec un projet à la fois de logements et de trame verte. L'ANCA n'a pas, pour l'instant, pu voir cette étude. Dans le cadre du PLU de Neuilly-Plaisance, il faudrait s'assurer qu'une trame verte digne de ce nom (largeur, fonctionnalité biologique) soit préservée sur ces emprises. Cette trame verte doit se travailler avec les communes de Villemomble et de Neuilly-Marne, même s'il n'est pas prévu de PLU intercommunal.

La limite sud de la commune correspond à un petit tronçon de la Marne, une des **trames bleues** de Seine-Saint-Denis. Dans le cadre du PLU, il faudra voir ce qui pourrait être fait pour améliorer ce corridor biologique.

Dans le règlement de PLU, il faut protéger, améliorer la **qualité des eaux de la Marne** en conformité avec le SAGE Marne-Confluence, en cours d'élaboration.

Entre le Plateau d'Avron et la Marne, la voie Lamarque est une **liaison douce** vers la station de RER. Elle relie le Plateau à la vallée. Elle préfigure ce qui est attendu dans le PLU. **C'est un point fort à conserver et à protéger**, voire à reproduire.

Toutes les communes ont l'obligation de densifier. Nous rappelons que la densification urbaine ne doit pas se faire aux dépens d'espaces naturels, d'espaces verts, ou d'espaces libres de pleine terre. Il faut construire la ville sur la ville (donc en hauteur) et éviter l'étalement urbain.

Sur une commune à forte déclivité comme Neuilly-Plaisance, il faut prévoir dans le règlement le ruissellement des eaux de pluies, leur absorption maîtrisée (à la parcelle, ou par l'installation de noues aux points les plus bas). L'imperméabilisation des sols doit être limitée dans le règlement du PLU.

L'ANCA organisera un parcours de reconnaissance sur le territoire communal, au début de la nouvelle année, pour réfléchir à l'élaboration du PLU, et en particulier à l'identification ou la restauration de trames vertes.

GAGNY Aude Binet

Le Plan Local d'Urbanisme

Associée à l'élaboration du PLU de Gagny, l'ANCA a consulté les documents de travail du PLU et participé à la réunion de consultation du 13 octobre 2015. Les projets proposés par le PLU sont très préoccupants et l'ANCA a fait part de ses remarques à la mairie de Gagny et à la DRIEE.

La méthodologie nécessaire à l'élaboration d'un PLU n'est pas respectée (réalisation d'une évaluation environnementale du PLU sans rédaction d'un état initial de l'environnement précis, mauvaise interprétation des Orientations d'Aménagement et de Programmation, propositions sur des quartiers « politiques de la ville », etc.). Par ailleurs les documents de travail écrits ne sont pas toujours cohérents et des objectifs contradictoires et non justifiés y sont affichés.

L'ouverture à l'urbanisation d'espaces relatifs à trois zones des anciennes carrières est proposée pour la réalisation du projet de densification de la ville. Outre l'incohérence entre un projet de densification et l'extension de zones de constructions pavillonnaires, ces zones sont situées sur un corridor écologique. Elles sont également proches des ZNIEFF et des zones Natura 2000 et pourraient y avoir une incidence. Le projet d'urbanisation du Bois de l'Etoile avait déjà fait l'objet d'un recours en Conseil d'Etat par l'association Gagny-Environnement (aujourd'hui Endema 93) suite au déboisement complet de la zone. Si ce projet devait avoir lieu, ce grand espace vert en plein cœur de Gagny, porteur de perspectives paysagères et de prairies marneuses, serait traversé par une route prolongée de barres d'immeubles et affublé d'un centre commercial.

Les trames vertes et les corridors écologiques n'ont pas été approfondis. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique mis en place par la région doit servir de base pour le déploiement des trames vertes et bleues (TVB) dans les collectivités. Or le repérage cartographique de la TVB de Gagny ne mentionne pas « les liaisons reconnues pour leur intérêt écologique en contexte urbain » ni le « réservoir de biodiversité ».



A la recherche des trames vertes. La Dhuis à Gagny.

Le SRCE note que les corridors écologiques qui passent par Gagny sont des « corridors à restaurer », or le PLU de Gagny ne propose pas de mesures permettant leur restauration avec des prescriptions précises et justifiées dans les articles du règlement du PLU. En outre le PLU de Gagny mentionne une « absence d'intérêt écologique » de certaines zones de carrières alors que le SRCE insiste sur l'importance de conserver, d'entretenir et de restaurer des paysages ouverts sur des terrains calcaires car ils sont les seuls à pouvoir héberger des écosystèmes de « prairies calcaires ».

Le 20 décembre 2015, l'ANCA procédait à un parcours de reconnaissance de terrain à Gagny avec ENDEMA 93. Les problématiques posées par la prise d'espace sur les zones naturelles d'anciennes carrières ont été vérifiées et des propositions complémentaires seront faites sur les trames vertes et bleues.

La version finale du PLU a été arrêtée lors du conseil municipal du 16 décembre 2015. L'ANCA doit donner son avis sous trois mois avec les personnes publiques associées, comme le lui permet son agrément.

L'ANCA travaille aussi sur les PLU de Villemomble, Dugny, Coubron, Neuilly-Plaisance et Montfermeil, et sur les modifications de ceux de Neuilly-sur-Marne et Noisy-le-Sec...

Plan local d'urbanisme : recours gracieux.

L'ANCA a déposé un recours gracieux en vue de l'annulation de la délibération du conseil municipal de Rosny-sous-Bois du 19 novembre, approuvant le plan local d'urbanisme (P.L.U.) de la commune. En voici les points principaux :

L'ANCA, association de protection de l'environnement agréée au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement, n'a pas été consultée pendant la révision de ce P.L.U. contrairement à ce que prescrit le Code de l'Urbanisme (L.121-5 et R.123-16). Les associations agréées de protection de l'environnement qui en font la demande doivent être consultées.

Le commissaire-enquêteur a donné un avis favorable subordonné à 8 réserves. Six de ses réserves n'ont pas été prises en compte dans le P.L.U. approuvé.

La zone Natura 2000. Dans le règlement de la zone N du P.L.U. approuvé une phrase a été rajoutée qui ne figurait pas dans la version proposée à l'enquête publique: « Les apports extérieurs de remblais sont interdits à l'exception des apports de terre végétale nécessaire aux aménagements paysagers ».

L'ANCA conteste l'apparition de cette phrase <u>après l'enquête</u> publique et demande qu'elle soit supprimée.

Le P.L.U. ne doit pas autoriser d'apport de terre sur la zone Natura 2000 au risque d'en modifier la biodiversité.

Lors de l'enquête publique, l'ANCA a demandé que **le projet de parc sur la zone Natura2000 soit complètement réorienté** en plaçant comme priorité le maintien de la biodiversité exceptionnelle du site et en favorisant l'habitat des oiseaux concernés par la directive Oiseaux justifiant le classement Natura2000.

Dans le P.L.U. approuvé, c'est le projet de parc urbain classique, paysager, avec apport et mouvements de terres et plantations, qui est validé, sans tenir compte des nombreuses observations de l'ANCA. L'ANCA ne peut pas valider ce P.L.U. avec ce projet d'aménagement.

L'eau. Un petit paragraphe sur le S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Marne-Confluence a été rajouté dans le P.L.U. approuvé. Ce S.A.G.E. n'est pas encore voté mais sa stratégie a été validée le 17 novembre 2014 par le choix d'un scénario qui affirme plusieurs axes qui auraient dû être anticipés dans le P.L.U.

Dans le diagnostic du P.L.U., il est fait état des **nombreux dysfonctionnements du réseau d'assainissement de l'eau** et d'eaux usées rejetées dans la Marne.

Il est indiqué « la mise en révision du règlement d'assainissement communal prévue à l'horizon 2012-2013 ». Ce règlement doit prendre en compte l'axe majeur du projet du S.A.G.E. Marne-Confluence de redonner à la Marne une qualité d'eau de baignade. L'ANCA demande que le nouveau règlement d'assainissement communal soit annexé au dossier de P.L.U., ou que soit précisé l'état d'avancement (ou d'abandon!) de ce projet. L'ANCA demande dans ce règlement d'assainissement une approche rigoureuse sur la mise aux normes des

branchements en lien avec le retour à une qualité baignade de l'eau de la Marne.

La protection des mares et milieux humides doit être assurée par le P.L.U. Il n'y a pas de plan des mares et des milieux humides dans le P.L.U.. Pour être compatible avec les orientations du S.D.A.G.E (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), le P.L.U. doit comporter le repérage et des mesures de protection de ces milieux humides.

Le règlement ne comporte aucune mesure interdisant le comblement des mares ou des milieux humides, ce qui rend le P.L.U. incompatible avec le S.D.A.G.E.

Les trames vertes. L'ANCA demande que le Plateau d'Avron, partie rosnéenne des Coteaux d'Avron soit clairement identifié, et nommé dans le rapport de présentation du P.L.U., comme il l'est dans le SRCE, « réservoir de biodiversité ».

L'ensemble du territoire rosnéen fait l'objet d'une « OAP trame verte » thématique. L'ANCA demande l'identification géographique de trames vertes et les mesures destinées à leur restauration.

L'ANCA a demandé l'inscription dans le P.L.U. de deux corridors écologiques secondaires entre le stade Girodit et le Stade Letessier.

La ZAC Coteaux Beauclair. Le P.L.U. annonce un « travail » sur la continuité écologique entre la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) Coteaux Beauclair et le parc des Guillaumes à Noisyle-Sec. L'ANCA a demandé à être consulté sur les projets de la ZAC. Cette demande a été ignorée par la ville. La création de ZAC a été votée le 19 novembre 2015.



En vue de la construction de **la future gare** accueillant la ligne 11 du métro, il est prévu d'imperméabiliser les sols, aux points les plus bas de la commune. L'augmentation des surfaces imperméables contribue directement à l'augmentation des eaux de ruissellement et donc au risque d'inondation qui est déjà un problème à Rosny-sous-Bois.

Ce projet est contradictoire avec les orientations du S.D.A.G.E. citées dans la justification du P.A.D.D.

NOUS CONTACTER:

Les Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron (ANCA)

44 avenue des Fauvettes 93360 Neuilly-Plaisance

Téléphone **07 82 13 03 50**

Courriel <u>association.anca.@free.fr</u>

Nouveau site internet : http://www.anca-association.org